Syndicat Intercommunal du Collège du Cingal

Téléphone : 02.31.50.29.14

Mail : sis.cingal@wanadoo.fr

Horaires du Syndicat:

- ✓ Lundi de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 15h30
- ✓ Jeudi 14h00 à 16h00
- ✓ Vendredi de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 15h30

FERMETURE DU SYNDICAT DU 19 août au 31 août 2019

IMPORTANT

NOUVELLE PROCEDURE POUR LA DEMANDE DE TITRE DE TRANSPORT 2019/2020

LIRE AU VERSO

Informations aux Parents – A lire impérativement

Mesdames, Messieurs, chers parents,

Depuis la rentrée de septembre 2017, la Région Normandie est compétente dans le domaine des transports scolaires. Le syndicat intercommunal du collège du Cingal est en charge au niveau local de l'organisation des services annexes aux transports scolaires et des transports périscolaires des collégiens et des primaires.

Dès la rentrée prochaine, la Région Normandie instaure la demande de titre de transport scolaire en ligne via le site internet de la Région Normandie à l'adresse suivante :

https://transports.normandie.fr

Sur ce site, en plus d'inscrire votre enfant, vous pourrez:
- télécharger le règlement régional des transports scolaires complet,
- télécharger un dépliant d'informations
- consulter une Foire Aux Questions

Je tiens à vous préciser que cette demande de titre de transport doit être effectuée **entre le 18 juin au 31 juillet 2019** délai de rigueur, **au-delà, il y aura une majoration de 20€.**

Dans le but d'une harmonisation des tarifs des transports scolaires sur l'ensemble du territoire, la Région Normandie a fixé la participation des familles du Calvados pour l'année 2019-2020 comme suit :

- ✓ **Collégiens : 110.00 €**
- ✓ **Primaires (élémentaires et maternelles) : 20.00€**

Le syndicat du collège du Cingal est en charge de l'organisation des services annexes aux transports scolaires et des transports périscolaires.

Le règlement de la Région Normandie contraint la collectivité en charge des transports scolaires localement à mettre en place et à financer les d'accompagnateurs présents dans chaque autocar scolaire dès lors qu'il transporte des élèves de maternelles.

Afin d'harmoniser cette pratique sur l'ensemble du territoire Cingal Suisse Normande, le syndicat intercommunal du collège du Cingal assurera cette prise en charge dès la rentrée 2019.

Pour ce faire, le conseil syndical a fixé la participation familiale comme suit :

- ✓ **Collégiens : 6.00 €**
- ✓ **Primaires (élémentaires et maternelles) : 46.00€**

Pour conclure, la participation familiale pour l'année 2019/2020 s'élève donc à :

- ✓ **Collégiens : 116.00 €**
- ✓ **Primaires (élémentaires et maternelles) : 66.00€**

Ces montants des participations familiales seront versés en ligne à l'aide d'une carte bleue via le site sécurisé de la Région Normandie. D'autres moyens de paiement sont acceptés (chèque, espèces).

Le titre de transport vous sera délivré après règlement de la participation familiale due au titre de la Région Normandie et au Syndicat Intercommunal du Collège du Cingal.

Pour les familles attestant d'un quotient familial (CAF/MSA) mensuels inférieur ou égal à 500 €, la Région Normandie propose un demi-tarif sur le montant annuel de l'abonnement scolaire soit 55 € pour les collégiens et 10 € pour les primaires.

La Région Normandie n'a pas instauré de tarifs degressifs en fonction du nombre d'enfants d'une même famille.

Aussi, des aides peuvent également être allouées aux familles par le Département du Calvados. S'adresser au service social du collège.

Pour obtenir éventuellement une aide complémentaire pour le règlement de la participation du syndicat du collège, les parents peuvent s'adresser à la commune de leur lieu d'habitation.

Après inscription et règlement des participations en ligne, les titres de transport seront envoyés par voie postale à la fin du mois d'août par la Région Normandie.

Le syndicat intercommunal du collège du Cingal, service de proximité pour l'organisation des transports scolaires, reste à votre disposition aux heures d'ouverture du syndicat pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement.

Le Président du Syndicat
du Collège du Cingal

Régis CROTEAU

En cas d'intempéries et de « vigilance » décrétée par les services nationaux de la météo pour le Calvados, le ramassage scolaire ne sera pas assuré sur le secteur du syndicat. En cas de levée de vigilance, le syndicat de transport scolaire en accord avec la Région Normandie peut prendre la décision de faire circuler ou non les autocars.
Retrouvez les informations sur la circulation des transports scolaires sur notre blog :
www.infobus-cdc.jimdo.com

Informations utiles

(extrait du dépliant Région Normandie)

UN DISPOSITIF D'AIDES POUR LES FAMILLES LES PLUS MODESTES

- Un abonnement demi-tarif pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est égal ou inférieur à 500€/mois
- Un paiement en 4 fois sans frais (en ligne avec une carte bancaire)
- Une mobilisation du fonds social régional pour les lycéens
- Des aides versées par des communes ou communautés de communes pour couvrir partiellement ou totalement l'abonnement scolaire

134 000*

élèves sont transportés par la Région Normandie

COÛT RÉEL pour la Région Normandie

Plus de **1000€*** par élève et par an

RÉPARTITION DU COÛT POUR UN ENFANT TRANSPORTÉ

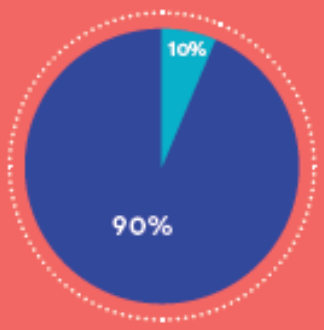

L'ensemble des familles

Région Normandie

Participation des familles : moins d'1€ l'aller-retour par jour d'école

La Région, désormais compétente en matière de transport scolaire en dehors des agglomérations doit, conformément à la loi, assurer une égalité de traitement des élèves transportés. L'harmonisation des tarifs sera progressive à partir de la rentrée 2019. Un tarif unique sera appliqué à la rentrée 2020, quel que soit le département.